

Kadir Azzedine
Université de Tizi-Ouzou

Lexique et analyse sémantique du genre rapport annuel

Résumé :

L'objectif de cette communication est de savoir comment un Rapport annuel construit un système de valeurs et comment celui-ci s'élabore en associant des mots qui peuvent être consensuels selon le contexte et les orientations prises par l'institution. Le document analysé appartient à un genre spécifique : le rapport annuel. Ce dernier est une vitrine des institutions internationales, une production verbale institutionnalisée qui renforce dans une même dynamique leur identité et leur pouvoir. Le genre même du Rapport annuel privilégie une production collective fruit d'un consensus entre experts où chaque mot est réfléchi. Les énoncés s'entrecroisent les uns les autres, entraînant la prévisibilité du Rapport et donc l'attente et finalement l'anticipation du lecteur sur le texte.

Mots-clés : discours, mondialisation, rapport, contexte, genre.

Abstract :

The purpose of this paper is to find out how an Annual Report builds a value system and how it is developed by associating words that can be consensual according to the context and directions taken by the institution. The analyzed document belongs to a specific genre: the annual report. The latter is a showcase for international institutions, an institutionalized verbal production that strengthens in the same dynamic their identity and their power. The very nature of the Annual Report favors a collective production based on a consensus among experts where each word is reflected. The statements intersect each other, leading to the predictability of the Report and thus the expectation and ultimately the anticipation of the reader on the text.

Keywords : speech, globalization, report, context, gender.

Introduction

L'objectif principal de cette communication est de mettre en évidence certaines caractéristiques du genre rapport annuel émanant d'une institution internationale. Ainsi, l'importance d'une analyse lexico-sémantique de ce genre particulier s'inscrit à notre avis au sein d'un constat que les genres n'existent pas *in extenso* et qu'ils sont au contraire la résultante d'une série de processus dépendants de contraintes lexicale, sémantique et discursive. D'abord, ce sont principalement ces processus et les contraintes qui les sous-tendent qui vont nous intéresser ici, considérant qu'ils permettent de comprendre l'existence et la forme que prennent certains rapports. Ensuite, ils éclairent la dynamique des rapports de pouvoir et les modes de construction du savoir. Enfin, ces processus soulignent fondamentalement l'articulation qu'il y a entre les processus institutionnels et les stratégies discursives mises en œuvre.

Pour expliciter la genèse de cette étude, nous reviendrons dans un premier temps sur la notion de genre, qui nous permettra d'exposer notre cadre théorique, puis nous nous intéresserons au genre particulier du rapport annuel avant de présenter le document qui nous a permis de réaliser cette étude ainsi que la méthodologie retenue pour l'analyser. Nous livrerons ensuite nos remarques sur ce qui, à nos yeux, constitue la spécificité du rapport annuel en nous appuyant sur une analyse lexico-sémantique du rapport mondial sur le développement humain

de 1999 (désormais RMDH/1999), relevant du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) et qui porte le titre : « Une mondialisation à visage humain ». Nous essaierons de tirer de cette étude des conclusions pertinentes pour l'étude des genres dans le domaine de l'analyse du discours.

1. Cadre théorique

Dans les rapports annuels des institutions internationales on peut trouver des régularités au niveau de la structure compositionnelle (séquences et plans de textes), de la sémantique (représentation discursive), de l'énonciation (ancrage situationnel et prise en charge), des actes de discours (visée illocutoire) et de l'orientation argumentative. Ces régularités sont liées à un style formulaire particulier et son fonctionnement pose la problématique suivante : Qu'est-ce que le rapport annuel et quelles caractéristiques discursives lui attribuer ?

Chaque genre correspond à une manière particulière de construire ses énoncés : « Chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est les genres du discours » (Bakhtine 1984 : p.265).

Pour Bakhtine, le genre du discours est donc le produit d'une interaction entre la société et l'activité de langage et il joue un rôle médiateur entre eux : « Les énoncés et le type auquel ils appartiennent, autrement dit les genres du discours, sont les courroies de transmission qui mènent de l'histoire de la société à l'histoire de la langue » (Ibid. : p.271).

Les genres sont des « types relativement stables d'énoncés » à l'intérieur d'une sphère d'utilisation du langage. Pour bien saisir toute la portée de cette définition, il importe de savoir avec précision ce qu'est pour Bakhtine un « énoncé ». Ce concept, qui fonde celui de genre, revêt une importance capitale et sa définition est un problème majeur pour toutes les sciences amenées à appréhender la problématique de l'analyse du genre discursif.

Selon Bakhtine, un énoncé, quel qu'il soit, se définit selon trois composantes, à savoir : son « objet », son « style » et sa « construction compositionnelle ». Par « objet » l'auteur entend le thème de l'énoncé, son contenu. Le « style » consiste en la sélection que le locuteur opère parmi les moyens lexicaux et syntaxiques fournis par la langue. Enfin, la « construction compositionnelle » recouvre la structure de l'énoncé.

L'auteur insiste sur le fait que ces trois composantes sont indissociablement liées dans tout énoncé en mettant l'accent sur l'hétérogénéité des genres de discours : il cite ainsi la réplique brève du dialogue quotidien, le récit familial, la lettre, le commandement militaire standardisé, les documents officiels, la publicité, l'exposé scientifique, le dicton, le roman, etc.

Par contre, D. Maingueneau précise, dans son article « *Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ?* », l'impact de la théorisation du genre rapport sur l'activité interne des organisations internationales : « Le "Rapport", à la différence d'autres genres, en particulier ceux à usage interne, est en quelque sorte la vitrine des organisations internationales, la représentation qu'elles donnent d'elles-mêmes au monde extérieur. » (Maingueneau 2002 : p.119)

Chaque genre correspond alors à une manière particulière de construire ses énoncés. Autrement dit, expliquer l'agencement des énoncés dans un rapport annuel présuppose au préalable l'établissement des corrélations entre ses caractéristiques linguistiques, structurelles et les variables du contexte social ou politique qu'il véhicule : « Le fait est que les textes des organisations internationales soient produits par une institution qui se pose en surplomb de toute institution politique et possède un monopole énonciatif permet de produire un simulacre d'universalité fondée sur un Absolu. » (Ibid. : p.131)

Les rapports annuels apparaissent donc comme des formes sociaux-discursives, des organisateurs d'énoncés élaborés historiquement en fonction des activités humaines, de leur finalité, des moyens de communication et de diffusion disponibles. D. Maingueneau définit le rapport en relation avec l'« institution discursive » qui l'a élaborée en mettant en réseau des « dispositifs de production verbale institutionnalisés ». Ainsi tout discours s'inscrivant

nécessairement dans une institution discursive tend à codifier et normaliser ses pratiques pour réguler l'activité des sujets et de leur identité :

«C'est-à-dire de faire jouer la relation dans les deux sens : d'un côté, les rapports des organisations internationales sont des institutions de discours, des dispositifs de production verbale institutionnalisés, mais d'un autre côté ces rapports permettent aux organisations de se constituer comme telles : les genres de discours spécifiques de ces organisations n'adviennent pas comme un "supplément" qui exprimerait des contenus de pensée déjà là, ils sont à la fois leur produit et la condition de leur identité.» (Ibid. : p.124)

Ainsi, il est légitime de se pencher sur les caractéristiques du fonctionnement du rapport en tant que pratique discursive exercée au sein des institutions internationales. C'est ainsi que l'on pourra préciser les caractéristiques discursives de sa constitution dans le cadre de l'institution qui lui accorde une dimension universelle.

D'abord, une orientation fonctionnelle focalisée sur le contexte dans lequel il se produit révèle que chaque institution internationale fait montre de contraintes linguistiques très variées étant donné sa sensibilité au contexte social et politique. Ensuite, le rapport est circonscrit à un domaine lexico-sémantique structuré qui a pour objectif de générer un enchaînement d'affirmations présentées comme indiscutables. En effet, tout discours institutionnel est partie intégrante d'un processus de répétition de formules stéréotypées articulé en syntagmes ou en formes narratives plus importantes. Le rapport obéit « [...] aux contraintes institutionnelles, au profil professionnel et idéologique des auteurs, à la position occupée par l'institution qui endosse le discours à l'intérieur de son champ spécifique, au sein duquel elle doit lutter pour imposer sa propre vision du monde.» (Rist 2002 : p.10)

Depuis une orientation différente, F. Mestrum offre un point de vue vaste sur les rapports des institutions internationales. Elle analyse les jeux de mots en partant de l'hypothèse que la structure du discours est largement déterminée par les contraintes institutionnelles. Sous couvert de bonnes intentions, il convient de faire entrer de nouveaux mots afin de les réactualiser en discours :

« Par conséquent, ce que "fait" le discours des organisations internationales [...] est de fournir un ensemble de représentations [...] Comme les politiques au service desquelles elles sont construites, ces représentations ne sont pas nouvelles, mais leur positionnement dans le nouveau contexte discursif de la mondialisation en fait un ensemble cohérent. » (Mestrum 2002 : p.80)

De manière générale, le rapport s'insère donc dans une pratique discursive à caractère institutionnel. Il détient sa légitimité du pouvoir des institutions internationales. Ces dernières sont représentées par une communauté constituée d'experts. La tâche de ceux-ci se limite à la production d'un discours savant qui vise à agir sur les autres afin de les pousser à adhérer à un même projet. En ce sens, l'objectif ultime de leurs discours est d'élaborer ou de dicter ce qu'il faut faire, de persuader et de mettre en pratique les réformes préconisées en escamotant les rivalités et les luttes pour le sens. Le rapport, renvoie, par conséquent, au futur, puisqu'il s'efforce d'amener les États à prendre des décisions qui engagent l'avenir. On comprendra sûrement qu'il est porteur, à certains égards, de plusieurs enjeux.

Nous pensons qu'à force de répéter les mêmes énoncés tels que les énoncés constitutifs des discours experts (formules stéréotypées) ; le rituel vient confirmer la qualification, les comportements et les circonstances qui accompagnent tout discours et fixe ainsi l'autorité et la légitimité des propos et leurs effets discursifs sur autrui. En d'autres termes, c'est chercher les positions particulières à partir desquelles le sens des mots se voit légitimé du fait de

l'introduction d'énoncés qui ont la double caractéristique d'être stéréotypés dans leur formulation, dans leurs conditions d'emploi, et d'avoir une fonction surtout relationnelle.

2. Méthodologie

En rapport avec l'arrière-plan théorique qui vient d'être posé, nous allons nous appuyer sur trois dimensions, à la fois conceptuelles et analytiques qui guideront notre analyse du vocabulaire utilisé par l'institution et le sens attribué à chaque mot : le style formulaire, le choix lexical et le traitement sémantique.

Par style formulaire, nous considérons avant tout que tout rapport est produit selon des relations syntagmatiques dans lesquels il fait sens de parler, en l'occurrence, la présence d'un mot présuppose la coprésence d'un autre. Le style formulaire revêt des formes institutionnelles : dans le cadre concerné, il s'agit d'organes qui ont pour objectif de produire un savoir sur la mondialisation. Mais, à ces ancrages institutionnels vient s'ajouter la production d'énoncés narratifs conduisant au façonnement d'un univers de sens discursif sur « une mondialisation à visage humain ». Le repérage du style formulaire nécessite donc une connaissance du fonctionnement du discours institutionnel. Par ailleurs, ce repérage conditionne et permet la délimitation des syntagmes discursifs. Par exemple, « Une mondialisation à visage humain » constitue une formule au sein du PNUD, mais une formule localisée au sein d'un espace institutionnel particulier.

Voyons, par exemple, comment G. Rist permet de faire comprendre pourquoi certains procédés discursifs mis en œuvre dans la rhétorique internationale paralysent la pensée en excluant l'altérité et le débat. Ceci se fait en évitant de remettre en question l'autorité de l'institution, en lui attribuant une apparente neutralité du discours qui permet d'imposer un contenu à l'insu de l'autre.

Pour expliquer la dimension de l'autre, G. Rist fait référence au « style formulaire » qui n'est pas sans incidence sur l'assentiment qu'il détermine chez le destinataire du message :

« J'appellerai ici "style formulaire" l'ensemble des relations syntagmatiques nominales, verbales et narratives que l'on peut identifier dans le "discours expert", c'est-à-dire le fait que, de manière générale, la présence d'un terme suppose la coprésence d'un autre, les deux formant alors une unité indissociable, mais aussi l'existence de plusieurs énoncés narratifs qui, en quelque sorte, "s'appellent" les uns les autres, entraînant ainsi la prévisibilité du discours. »
(Rist 2002 : p.11)

À l'instar de G. Rist, nous estimons que les institutions internationales, par leur pouvoir et leur omniprésence racontent, citent et partagent des événements avec un public qui n'a pas pu être présent à ces événements. Dès l'instant où l'institution utilise des techniques descriptives pour faire reconnaître un savoir donné, elle ne peut pas éviter d'orienter la vision des choses du public. La mise en discours d'un savoir et sa présentation au public n'est pas seulement savoir mais également savoir-faire. Il s'agit d'un passage de la constitution des événements comme faits de connaissance à l'institutionnalisation de ceux-ci par un discours de bon sens. Dans ce sens, l'auteur fait remarquer à propos de la rhétorique dans les villages malgaches, le langage formalisé fonctionne comme un cercle vicieux qui oblige l'interlocuteur à accepter ce qui est dit et rend toute remise en question impossible. L'une des techniques employées afin d'expliquer la fonction des paroles stéréotypées, est de rassurer l'autre en lui racontant une histoire qu'il connaît déjà et qui est semblable à toutes les autres :

« Le style formulaire a donc pour première fonction de rassurer le lecteur en lui racontant une histoire qu'il connaît déjà, non seulement parce que son cadre narratif est fixé, mais parce qu'elle est semblable à toutes les autres. Cette histoire

n'a donc rien de spécifique, elle n'est pas propre à des acteurs particuliers, inscrits dans le temps et dans l'espace : elle est 'mondiale', 'universelle', 'planétaire'. » (Ibid. : p.13)

De façon générale, selon l'auteur, le style formulaire produit et distribue le savoir sur le réel, et construit les représentations que l'institution diffuse au public.

Par choix lexical, nous comprenons les diverses contraintes s'exerçant sur l'autonomisation des mots au sein du rapport annuel. La formation lexicale des mots est donc aussi le fruit d'un processus rédactionnel et de contraintes institutionnelles. Ces contraintes créent les conditions de possibilité du discours institutionnel. En fait, le choix des mots éclaire effectivement les tendances et les limites des rapports annuels en les situant dans le cadre d'une instance discursive de l'institution.

Par traitement sémantique, enfin, nous entendons principalement la mise en évidence d'un processus de construction sémantique des mots de manière à en faire apparaître le sens institutionnel résultant. Il s'agit, en fait, de la valeur assignée, par une institution donnée, à des éléments du lexique qui, en dehors de tout contexte, n'ont de sens qu'abstrait, alors que, dans l'espace institutionnel, ils désignent des paradigmes désignationnels interprétables à partir d'une position donnée, qui rend compte de la signification des mots.

Dans les paragraphes qui suivent nous tenterons de décrire les paramètres sémantiques auxquels des mots doivent satisfaire pour accomplir leur fonction ainsi que le mode de représentation proposé de ces mots dans le lexique institutionnel.

Comme nous le voyons, le cadre esquissé cherche fondamentalement à rendre compte de l'articulation des contraintes lexicales aux contraintes sémantiques, tout en s'efforçant d'accéder aux enjeux discursifs du rapport annuel.

L'analyse lexico-sémantique va permettre d'évaluer le RMDH/1999 et de comparer les mots qu'il véhicule entre eux pour déterminer leurs implications. Selon l'étude d'I. Bellier sur les mots des institutions, il est nécessaire de se focaliser sur le langage institutionnel :

« Plus que l'apparence ou le symbolisme, le langage est certainement le mieux susceptible de spécifier l'institution et d'identifier les individus. Il faut entrer dans le royaume des mots, dans le monde de la communication pour saisir ce phénomène culturel qui échappe en grande partie à la représentation. » (Bellier 1997 : p.29)

Avant d'identifier ces enjeux discursifs, nous allons présenter le produit soumis à l'examen. Il s'agit d'un rapport annuel destiné à l'information et à la consultation des experts ou destinés aux différents gouvernements des États membres du PNUD. Il sert de base de travail ou de référence pour les politiciens, les économistes ou les fonctionnaires d'autres autorités publiques. Il joue également le rôle de communication auprès des citoyens du monde. Il y a donc deux types de destinataires : d'une part, les experts et les gouvernements ; d'autre part, tout citoyen souhaitant avoir accès à l'information par ce médium.

3. Du lexique à la sémantique : pour une analyse discursive explicative

Chercher à expliquer les caractéristiques d'un genre particulier nécessite, selon nous, deux niveaux d'investigation. Le premier niveau concerne l'identification de l'ambiguïté sémantique des substantifs les plus déterminants, c'est-à-dire l'existence des relations de co-occurrence qui déterminent le signifié des mots sélectionnés. Le deuxième niveau porte sur la valeur des verbes de modalité utilisés (au sens d'observation du fonctionnement de l'agir langagier), à savoir que les différentes significations d'un substantif font modifier la valeur de certains verbes de modalité.

Le discours des institutions internationales parvient ainsi à se perpétuer au-delà d'une apparente neutralité lexicale en associant, subtilement, de nombreuses sémantiques comme

éléments de preuve en usant d'un lexique flou et abstrait. À travers ce que J L. Siroux appelle « la construction circulaire du discours », l'auteur affirme qu'à force d'être répété par un nombre de plus en plus grand et dans des espaces publics de plus en plus étendus, le lexique des institutions internationales devient difficile d'accès à la compréhension et incite en effet les profanes à une lecture passive, superficielle et inattentive :

« Les affirmations s'enchaînent et se renforcent mutuellement de sorte que l'on finit par ne plus très bien savoir si telle critique "déjà démentie" l'a effectivement été. Le sentiment de cohérence que procure la construction circulaire du discours [...] suscite l'adhésion d'un discours qui semble tourner autour de lui-même. Cet effet de fermeture se caractérise notamment par l'appréciation ou la dépréciation de certains termes au moyen d'un environnement lexical particulièrement limité. » (Siroux 2008 : p.18)

Pour ce faire, nous avons opté pour une exploration lexicale à partir de plusieurs unités lexicales. Avant de discuter de la nature de ces unités, nous justifions le choix d'une approche à entrée lexicale adossée à la sémantique à laquelle celle-ci n'est pas étrangère. Plus particulièrement, l'analyse lexicale facilite l'observation du fonctionnement des mots en discours en répertoriant les divers contextes qui nous permettent de tirer des constantes et des divergences en mesure de nous guider au niveau de l'interprétation. De fait, les résultats ne sont pertinents qu'une fois contextualisés : « La contextualisation des formes nous semble la philosophie même de nos pratiques, étant entendu que le sens des choses n'émerge qu'en contexte. » (Lejeune 2010 : p.20)

Ce cadre descriptif relatif aux caractéristiques lexicale et sémantique des mots est sans doute le moyen le plus efficace pour appréhender la contextualisation des formes lexicales. Si, dans les rapports annuels, des unités lexicales sont présentes, la question se pose alors d'identifier le mode d'être de ces unités dans un cadre sémantique. Ainsi, le RMDH/1999 construit une représentation spécifique d'une « mondialisation à visage humain » et fait appel à d'autres sens connexes afin d'opérer une association de mots spécifiques pour convaincre le destinataire.

3.1. Les substantifs

Le tableau ci-dessous révèle les fréquences des dix premiers substantifs dominants du RMDH/1999 :

n°	substantifs	fréquence
1	développement humain	180
2	mondialisation	117
3	marché	148
4	croissance	94
5	entreprise	88
6	économie	85
7	gouvernance	83
8	investissement	66
9	travail	61
10	libéralisation	24
11	progrès	29
12	intégration	29
13	institution	51

Tableau 1 : substantifs dominants

Tous ces termes spécifient la « mondialisation » puisque ce sont ceux qui sont utilisés le plus fréquemment. Leurs hautes fréquences renseignent sur le RMDH/1999 qui n'est pas un rapport sur une « mondialisation à visage humain » mais un rapport concernant le développement humain. Le contexte permet de comprendre le choix de tels substantifs qui introduisent la référence au « développement humain ». Il renseigne en effet sur le processus de réappropriation des termes et l'interaction mise en œuvre entre le « développement humain » et la « mondialisation » pour légitimer une « mondialisation à visage humain ».

La valeur sémantique du RMDH/1999 intervient sur le poids des mots utilisés. Les emplois en lien avec le mot « mondialisation » par exemple caractérisent logiquement l'espace institutionnel en élaboration. Cette observation laisse penser que l'influence que peut avoir le mot « marché » dépend non pas de son emploi mais de son interdépendance avec les mots « croissance » et « développement humain » et de leurs charges sémantiques. Il est intéressant d'étudier pour chacun des mots, ses valeurs sémantiques afin de connaître les spécificités de chaque d'eux, d'autant que le RMDH/1999 émane d'une instance internationale qui peut marquer des orientations discursives particulières.

Le terme « marché » apparaît avec 148 occurrences. Ces occurrences sont actualisées dans les énoncés suivants :

- Groupe d'énoncés 1 :

« La mondialisation telle que nous la vivons a pour élément moteur l'expansion des marchés. » (RMDH/1999, p.2)

« Le défi de la mondialisation ne consiste pas à bloquer l'expansion des marchés mondiaux. » (RMDH/1999, p.2)

« Les marchés ouverts ont besoin d'institutions pour fonctionner. » (RMDH/1999, p.9)

« Sous l'impulsion des forces du marché, la mondialisation tend à favoriser l'efficacité économique et à générer croissance et profits. » (RMDH/1999, p.44)

Le groupe d'énoncés 1 ancre les mots dans un rapport au « marché » régi par l'économie (marché financier) alors que certaines parties de ce rapport annuel prennent les définitions du « marché » dans des acceptions variées sémantiquement. Ces énoncés se situent davantage dans les domaines économique et financier. Ils demeurent tout de même des expressions rappelant les grands principes du marché avec l'évocation de la croissance et du profit.

- Groupe d'énoncés 2 :

« Cependant, la nouvelle culture qu'apporte l'expansion des marchés mondiaux est loin d'être rassurante. » (RMDH/1999, p.4)

« Pourtant, le marché n'incite guère à la solidarité et la récompense peu. » (RMDH/1999, p.7)

« Le marché ne récompense pratiquement pas la solidarité. » (RMDH/1999, p.80)

« Le marché pénalise aussi les individus. » (RMDH/1999, p.80)

« Or, aujourd'hui, le marché mondial concurrentiel comprime le temps, les ressources et les incitations pour l'offre du travail d'aide. » (RMDH/1999, p.4)

Les énoncés ci-dessus renvoient ainsi à un « marché » qui n'est pas solidaire. On distingue toutefois une conciliation des valeurs institutionnelles du « marché » et les références à l'aide et l'altruisme dans une vision plus solidaire. Ces énoncés se détachent sémantiquement du groupe d'énoncés 1.

Il existe donc une différence entre les deux groupes d'énoncés. Les occurrences du mot « marché » augmentent et surtout une nouvelle expression apparaît : « marché mondial » qui renvoie à la possibilité pour quiconque, au-delà de toute référence de nationalité, d'offrir du travail dans n'importe quel État pour offrir n'importe quelle aide. Il est difficile dès lors de ne pas imaginer que la fonction qu'assurent les États en matière d'aide et de service et qui concerne la prise en charge des individus, ne va pas se trouver en concurrence avec un « marché mondial » ainsi dynamisé. Dans ce cas, « marché » signifierait-il « libéralisation » ?

On peut se demander alors si les valeurs de solidarité et d'équité peuvent encore être présentes, au-delà du discours institutionnel sur la mondialisation, dans la politique menée par les institutions internationales. Le discours sur la mondialisation génère constamment une tension entre les valeurs universelles de solidarité et les principes du PNUD définissant surtout les normes d'un marché mondial de profit et de croissance. L'étude des mots qui suivent confirmera ce contenu sémantique particulier.

Le mot « croissance » apparaît un peu moins que celui de « marché » dans le RMDH/1999. Il est en rapport direct avec l'économie.

Voici quelques énoncés qui le montrent :

« Le développement, c'est la croissance économique. » (RMDH/1999, p.14)

« La croissance apportera tout. » (RMDH/1999, p.14)

« La croissance et les progrès doivent se mesurer en fonction de l'effet positif qu'ils exercent sur les individus. » (RMDH/1999, p.20)

« Favoriser une croissance plus forte, notamment en faveur de l'emploi. » (RMDH/1999, p.91)

« Il importe tout particulièrement d'accélérer la croissance dans les pays les plus pauvres et les moins avancés. » (RMDH/1999, p.105)

Ces énoncés attestent un sens unique qui est celui de la libéralisation et du développement économique. La « croissance » prend une dimension globale au sens économique du terme. Mais son sens diffère de ceux employés dans ce même RMDH/1999 où il renvoie également à l'emploi, au développement humain ou bien aux pauvres :

« Pour le développement humain, la croissance doit créer des emplois et non du chômage. » (RMDH/1999, p.19)

« La croissance économique, facteur important du développement humain, ne peut favoriser celui-ci. » (RMDH/1999, p.44)

« Même s'il y a une corrélation étroite entre les échanges et la croissance, le rapport avec le développement humain n'est pas systématique. » (RMDH/1999, p.85)

« Mais la croissance économique seule ne suffit pas. » (RMDH/1999, p.94)

« Il faut une croissance en faveur des pauvres. » (RMDH/1999, p.94)

Dans les énoncés, ci-dessus, on constate un emploi double du mot « croissance ». Il renvoie en effet aux valeurs sociales du travail et de l'emploi mais également à la politique de défense des pauvres tant sur le plan humain qu'économique.

L'étude de l'expression « développement humain » montre un emploi distancié car le RMDH/1999 renvoie à deux acceptions, l'une est celle du développement en tant que dynamisme économique et l'autre celle d'une valeur universelle (humaine) au sens large. Les énoncés suivants illustrent ces deux emplois.

« Le développement humain et la protection sociale doivent être intégrés à la théorie et à la pratique de la gouvernance mondiale. » (RMDH/1999, p.9)

« Le développement humain a besoin des individus pour fournir les biens et les services qui ne relèvent pas du marché. » (RMDH/1999, p.79)

« La gouvernance mondiale doit intégrer les priorités du développement humain pour les individus du monde entier, afin de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'équité, la viabilité à long terme et le développement humain. » (RMDH/1999, p.99)

Cette partie montre que le RMDH/1999 associe le terme « développement » à celui d'« individu ». Il utilise, par ailleurs, assez peu l'expression « développement humain ». Cette

dernière, a une très forte proportion d'emploi par rapport aux autres expressions. Cela révèle bien sûr un emploi purement technique de ce terme.

L'action du RMDH/1999 sur la mondialisation semble basculer dans la déclaration des recommandations et de la prescription des politiques à mener. La forme des énoncés formulés en détermine fortement la réception et c'est pour cette raison, que l'étude des substantifs et du contexte d'actualisation peuvent apporter d'autres éléments à cette spécificité du discours sur la mondialisation.

3.2. Les verbes de modalité : devoir, pouvoir, vouloir

Pour déterminer les valeurs et les formes modales qui composent le RMDH/1999, des changements de valeur de certains verbes sont apparus. Les différents résultats obtenus ont conduit à vérifier les variations concernant trois verbes modaux « devoir », « pouvoir » et « vouloir ». L'hypothèse privilégiée à ce changement serait que le contexte déterminerait la signification du mot et en ferait modifier certaines de ses valeurs modales.

n°	verbes	fréquence
1	pouvoir	377
2	devoir	281
3	vouloir	23

Tableau 2 : verbes dominants

Les verbes de modalité les plus fréquents sont « pouvoir » (377 occurrences), « devoir » (281 occurrences) et « vouloir » (23 occurrences). Ils instituent un énonciateur collectif mu par le sens de l'obligation morale et collective de ses actions.

Le premier verbe « pouvoir » est plus fréquent et connote une obligation morale :

« Grâce à des politiques appropriées, les pays peuvent tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation dans le domaine des échanges, de la finance et de l'emploi, en vue d'améliorer le développement humain. » (RMDH/1999, p.84)

« Il est donc clair que les pays peuvent accélérer la croissance en libéralisant les échanges s'ils ont une gestion macroéconomique saine, une infrastructure et des services sociaux solides, et une bonne gouvernance, dans un cadre institutionnel adapté. » (RMDH/1999, p.84)

« La mondialisation des marchés, des technologies, des idées et de la solidarité peut enrichir la vie des individus partout dans le monde. » (RMDH/1999, p.2)

Le second verbe « devoir » connote une obligation impérative :

« Les opportunités et les bienfaits de la mondialisation doivent être partagés beaucoup plus largement. » (RMDH/1999, p.1)

« Pour être à même de négocier des conditions plus favorables dans le cadre des accords multilatéraux, les pays petits et pauvres doivent s'attacher à participer activement aux débats mondiaux sur ces accords - de la rédaction des projets à leur mise en œuvre, en passant par la négociation. » (RMDH/1999, p.11)

« Les décideurs doivent repenser l'État, la communauté, les organisations et les politiques internationales afin de permettre aux populations de choisir leur langue et leur mode de vie. » (RMDH/1999, p.103)

Avec les deux verbes « pouvoir » et « devoir », le locuteur se place en tant qu'expert ou «guide». On comprend pourquoi ils constituent la modalité verbale la plus utilisée.

Vient en troisième position le verbe « vouloir » qui renvoie à une volonté et un désir de l'institution du PNUD :

« Il faut réorienter la technologie si l'on veut que les pays en développement enregistrent des progrès dans le domaine de l'agriculture durable, aient largement accès aux communications mondiales et voient s'améliorer l'état de santé de leur population. » (RMDH/1999, p.73-74)

« Si l'on veut faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés, les pays industrialisés doivent accélérer l'élimination de leurs subventions nationales à l'agriculture et aux exportations. » (RMDH/1999, p.106)

Le mode de ces verbes introduit une unification dans la valeur de mobilisation des énoncés permettant ainsi d'orienter la mise en discours de la mondialisation. Ces variations sur la modalité verbale agissent directement sur l'intentionnalité de l'institution du PNUD et de la réception de son discours. Les modes permettent aussi de nuancer un possible changement du monde et d'en évaluer l'hypothèse. Par ailleurs, les verbes modaux introduisent des nuances dans la formulation de l'énoncé qui renforcent la position du PNUD dans l'espace institutionnel. Les exemples présentés dans cette partie sont des verbes qui modalisent l'action énoncée dans les phrases. Ils mettent en évidence le caractère institutionnel des énoncés produits dans lesquels ils sont employés. Les verbes de modalité étudiés ci-dessus adoptent un positionnement particulier pour représenter l'implication et l'intention de l'institution du PNUD mais aussi dans la construction de l'imaginaire du destinataire.

4. Les prototypes : éléments de la signification sémantique

D'une façon générale, les discours institutionnels fonctionnent sur des représentations sémantiques que l'on appelle prototypes. L'institution du PNUD semble modifier la construction des prototypes au sein du RMDH/1999. Nous soulignons, avec G. Kleiber, qu'il « convient de prôner un sens hétérogène, qui peut varier selon le type d'expressions » (Kleiber 1999 : p.50). Le prototype peut être défini en termes d'un « objet mental, schéma, image cognitive etc. » (Kleiber 1990 : p.60) qui est « associé à un mot par rapport auquel se fait la catégorisation » (Kleiber 1990 : p.50).

Le prototype est l'entité centrale autour de laquelle s'organise toute la catégorie, de même que l'entité selon laquelle on détermine si tel ou tel autre terme doit faire partie de la catégorie. Ce fonctionnement complexe implique des tensions dont l'expression se trouve dans le discours même du PNUD. Elles sont de deux ordres : la première concerne la représentation du monde qui repose sur des effets prototypiques dans le but de prouver le poids à accorder à certains phénomènes comme celui de la « mondialisation » par exemple. La deuxième réside dans l'alchimie discursive que doit mener le PNUD par « l'organisation sémantique des lexèmes polysémiques » et par la fonction de décrire « les relations entre les différentes acceptions [...] d'un même mot. » (Kleiber 1990 : p.174-175).

Pour étudier les prototypes du RMDH/1999, les termes suivants ont été sélectionnés : « développement humain » et « mondialisation ».

Les énoncés ci-dessous illustrent trois axes qui construisent l'image prototypique du problème à traiter. Les deux expressions « développement humain » et « mondialisation » reçoivent un rôle important dans l'imaginaire du PNUD. Ils permettent en effet de tracer un objectif principal pour lequel il faut adopter des mesures économiques.

Ils servent d'arguments incontournables dans la justification d'une « mondialisation à visage humain ». L'argumentation repose donc sur la dichotomie entre le « développement humain » et la « mondialisation », prototypes largement diffus dans le RMDH/1999.

« Des mesures sociales - ainsi que des règles de gouvernance nationale - sont plus nécessaires que jamais pour mettre la mondialisation au service du développement humain et pour protéger les populations contre les nouvelles menaces qu'elle engendre.» (RMDH/1999, p.9)

« Lorsque la mondialisation sera pleinement intégrée, la planète aura besoin d'une gouvernance plus forte pour préserver les bienfaits de la concurrence mondiale et pour mettre les ferments de la mondialisation au service du progrès humain. » (RMDH/1999, p.13)

La construction prototypique fonctionne ici sur trois caractéristiques essentielles :

La première concerne l'association systématique de l'expression « développement humain » à celui de « mondialisation ». Le mot « mondialisation » n'apparaît jamais seul et il est toujours corrélé au « développement humain » pour marquer ainsi la gradualité de l'objectif à atteindre. La deuxième souligne la qualification du mot « développement » qui est très souvent accompagné d'un adjectif : « humain » apportant une caractéristique au nom. La troisième traduit la valeur illocutoire qui exprime un acte directif et oriente ainsi l'argumentation discursive vers une finalité d'action : le « développement humain » implique toujours la « mondialisation ».

La puissance de ce rapport réside alors pour une grande part dans ses arguments incessamment répétés, à la fois sur une même page (un énoncé peut être repris plusieurs fois dans le texte et en même temps constituer un titre ou être mis en exergue) et tout au long du document.

Conclusion

Au terme de cette communication, sous sommes en mesure de souligner l'important travail institutionnel et discursif en jeu dans la production d'un rapport annuel. Il nous informe sur la place du lexique dans le choix d'une formulation discursive et sur la prédominance du cadre sémantique comme condition et limite de possibilité discursive. Nous l'avons vu, le rôle du travail langagier s'avère particulièrement pertinent dans la mesure où les enjeux lexicosémantiques rejoignent fondamentalement des considérations institutionnelles. Par ailleurs, l'importance accordée à la production discursive de ce rapport par l'institution souligne non seulement le pouvoir de mots, mais aussi leur « neutralité ». C'est en ce sens que nous plaçons pour la nécessité d'une approche discursive qui met l'accent sur les conditions de possibilité et d'acceptabilité des rapports annuels en interrogeant pour cela leurs composantes lexicales, sémantiques et institutionnelles, considérant que ce n'est qu'à ce prix qu'une analyse du discours est potentiellement capable d'approcher la complexité de ces rapports qui se matérialisent discursivement et de fournir des éléments de compréhension.

Bibliographie

- BAKHTINE, Mikhaïl. (1984). *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- BELLIER, Irène. (1997) : Une approche anthropologique de la culture des institutions, Dans Abélès Marc et Jeudy Henri Pierre (dir.), *Anthropologie du politique*, p.129-161, Paris : Armand Colin.
- KLEIBER, George. (1990). *La sémantique du prototype*, Paris : PUF.
- KLEIBER, George. (1999). *Problèmes de sémantique : la polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq : PUS.
- LEJEUNE, Christophe. (2010). Montrer, calculer, explorer, analyser. Ce que l'informatique fait (faire) à l'analyse qualitative, *Recherche Qualitative*, N°9, p.15-32.
- MAINGUENEAU, Dominique. (2002). Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ?, *Nouveaux cahiers de l'IUED*, N°13, p.119-132.

- MESTRUM, Francine. (2002). De l'utilité de la « lutte contre la pauvreté» pour le nouvel ordre mondial, Nouveaux cahiers de l'IUED. N°13, p. 67-82.
- OGER, Clair et OLLIVIER-YANIV, Caroline. (2003) : Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels, Mots, N°71, p.125-144.
- RIST, Gilbert. (2002). Le prix des mots, Nouveaux cahiers de l'IUED. N°13, p.9-23. Paris : PUF.
- SIROUX, Jean Louis. (2008). La dépolitisation des discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce, Mots. N°88, p.13-23.